

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 23 JUIN, à 09 h 16, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 26).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ NATIVEL Mickaël (arrivé à 09 h 40 au Rapport n° 12/3-02)/ TURPIN Marie-Annick/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 21 au Rapport n° 12/3-03)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

MAILLOT Gérald		par ORPHÉ Monique
ADAMÉ Brigitte		par LOWINSKY Jacques
CATHERINE Aline		par CLAIN Claudette
HOARAU Emmanuel	pour toute la durée de la séance	par EUPHRASIE Didier
CASSIM-CADJÉE Mohammad		par PESTEL René Louis
AHAMADI Salama		par HUMBLOT Nicole
VICTORIA René-Paul		par FOURNEL Dominique
JAVEL François	à l'arrivée de son mandataire, à 10 h 21, au Rapport n° 12/2-03	par NAILLET Philippe

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application de l'Article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, de ORPHÉ Monique en qualité de Présidente de Séance chargée de remplacer le Maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Rapports relatifs au Compte Administratif :

- 12/3-02 Budget principal,
- 12/3-04 Budget Annexe Eau,
- 12/3-06 Régie Affaires Funéraires,
- 12/3-09 Régie Marchés et Droits de Place.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- BAREIGTS Éricka *au titre de l'Université de la Réunion* Rapport n° 12/3-14
- PICARD Hajasoa
- BRISSAC-FÉRAL Claude

- ANNETTE Gilbert *au titre du CCAS* Rapport n° 12/3-20
- ORPHÉ Monique
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- PESTEL René Louis
- ISIDORE Marylise
- TURPIN Marie-Annick
- ANDAMAYE Marie-Annick
- TROTET Maryse
- (1) ALBANY Christian

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

(1) élu absent à la séance

.../...

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- ANNETTE Gilbert au titre du CCAS et de la MLN Rapport n° 12/3-22

- ORPHÉ Monique au titre du CCAS
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- PESTEL René Louis
- ISIDORE Marylise
- TURPIN Marie-Annick
- ANDAMAYE Marie-Annick
- TROTET Maryse
- (1) ALBANY Christian

- (2) DINDAR Ibrahim au titre du GLAIVE
- PELTIER Hélyette

- KICHENIN Virgile au titre de la MLN
- FIDJI Jean-Claude
- LOWINSKY Jacques
- (3) AHAMADI Salama

- BAREIGTS Éricka au titre de la CINOR Rapport n° 12/3-28
- (4) MAILLOT Gérald
- ASSABY Maximilien
- DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

CCAS Centre Communal d'Action Sociale
 GLAIVE Groupe de Lutte Antivectorielle
 d'Insertion et de Valorisation de l'Environnement
 MLN Mission Locale Nord
 CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
 (1) à (4) élus absents à la séance

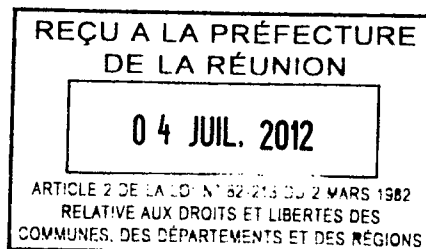
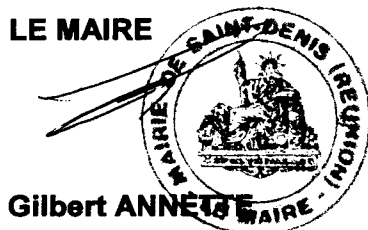
DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
NATIVEL Mickaël	à 09 h 40	au Rapport n° 12/3-02
NAILLET Philippe	à 10 h 21	au Rapport n° 12/3-03
	DÉPLACEMENT	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 21 à 11 h 12	du Rapport n° 12/3-02 au Rapport n° 12/3-10 (avant le vote) (pendant la présentation du dossier)

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le

- 2 JUIL. 2012

LE MAIRE



OBJET REGIE AFFAIRES FUNERAIRES
COMPTE ADMINISTRATIF 2011

La régie chargée de la gestion des cimetières et du crématorium de la commune, est un service doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la ville. Il retrace essentiellement les opérations suivantes :

- en dépenses : produits d'entretien, fournitures de bureau, fluides (électricité, gaz...), personnel ;
- en recettes : opérations de fossoyage, opérations de crémation, prestations diverses (columbarium, casiers frigorifiques,...)

A la clôture de l'exercice, la réalisation du budget de la régie est indiquée au sein de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part,
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

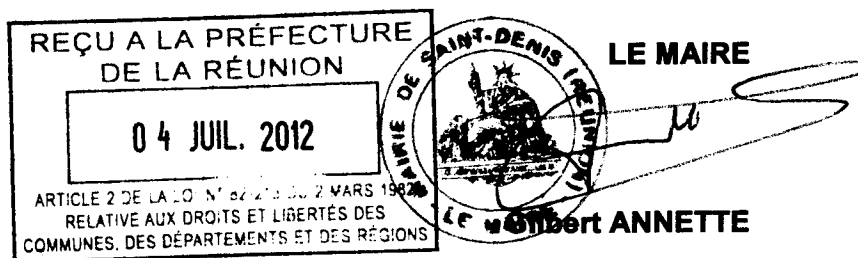
Les prévisions budgétaires retenues au titre de l'année 2011 s'équilibraient à 286 673,92 € pour la Section d'Exploitation.

L'exécution du Budget se traduit comme suit :

- recettes	171 757,76 €,
- dépenses	250 874,42 €,
. Résultat de l'exercice	- 79 116,66 €,
- reprise des résultats antérieurs	93 673,92 €,
. Résultat brut de l'exercice	14 557,26 €.

Je vous demande donc d'approuver le Compte Administratif 2011 de la Régie Affaires Funéraires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET REGIE AFFAIRES FUNERAIRES
COMPTE ADMINISTRATIF 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/3-06 du Maire ;

Vu le rapport de Mme ISIDORE Marylise, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale,

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

7 abstentions
(dont 1 vote par procuration)

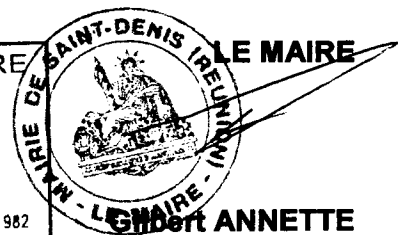
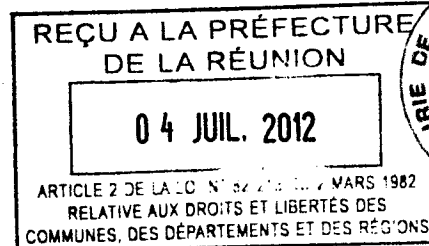
pour

M. FOURNEL Dominique, Mme Carmen ALLIE,
Mme TROTET Maryse, Mme HOARAU Patricia,
M. Jean-Michel BARDIERE et Mme Raziah LOCATE

autres élus présents et mandatés

Approuve le Compte Administratif 2011 de la Régie Affaires Funéraires qui fait apparaître un excédent de clôture de 14 557.26 € en Section d'Exploitation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 2 JUIL. 2012



ARRETE DES SIGNATURES

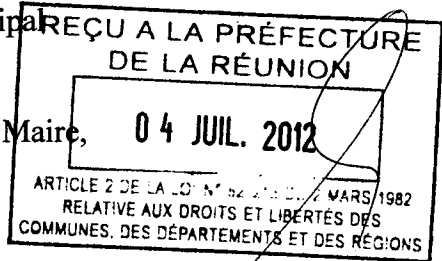
a) 34 voix + 7 votes par
procuration
b) 6 voix + 1 procuration
NE contre «Chapeau»

Nombre de membres en exercice	55
Nombre de membres présents	41
Nombre de suffrages exprimés	41
Nombre de voix pour	40
contre	1
abstentions	0

Date de convocation du Conseil Municipal
15 juin 2012

Compte Administratif 2011 / Régie Affaires Funéraires présenté par le Maire,
à Saint-Denis, le 23 juin 2012

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en troisième séance annuelle,
à Saint-Denis, le 23 juin 2012



Les membres du Conseil Municipal
soussignés

RECUE A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

04 JUL. 2012

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 575 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le



Hôtel de Ville, le 15 JUIN 2012

SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaire suivie par Michel CANABADY MOUTIEN
Référence **CF-20** / 2012
Objet Conseil Municipal du samedi 23 juin 2012
(convocation de l'assemblée délibérante)

Madame,
Chère Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli :

- * l'Ordre du Jour, intégrant les avis des Commissions,
- * les Rapports, projets de Délibérations et annexes éventuelles y relatives,

qui seront soumis à votre examen et approbation lors du **CONSEIL MUNICIPAL** réuni en **troisième séance annuelle**

le **SAMEDI 23 JUIN 2012**, à **09 h 00**,
en la **Salle Polyvalente** de l'**Hôtel de Ville**.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame,
Chère Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE



Hôtel de Ville, le 15 JUIN 2012

SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaire suivie par Michel CANABADY MOUTIEN
Référence **CF 30** / 2012
Objet Conseil Municipal du samedi 23 juin 2012
(convocation de l'assemblée délibérante)

Monsieur,
Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli :

- * l'Ordre du Jour, intégrant les avis des Commissions,
- * les Rapports, projets de Délibérations et annexes éventuelles y relatives,

qui seront soumis à votre examen et approbation lors du **CONSEIL MUNICIPAL** réuni en **troisième séance annuelle**

le **SAMEDI 23 JUIN 2012**, à **09 h 00**,
en la **Salle Polyvalente** de l'**Hôtel de Ville**.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur,
Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE